

BRCC 2013

SEAT TROPHY

Règlement Technique

Sommaire

Article 1	Préambule
Article 2	Equipements
Article 3	Moteur
Article 4	Electricité. Electronique
Article 7	Système de refroidissement
Article 5	Admission
Article 6	Allumage
Article 8	Echappement
Article 9	Transmission
Article 10	Suspensions
Article 11	Freins
Article 12	Châssis, carrosserie
Article 13	Roues
Article 14	Aérodynamique
Article 15	Carburant
Article 16	Poids
Article 17	Acquisitions de données. Radio
Article 18	Composants libres



1 Article 1 – Préambule

1.1 Les voitures participant au SEAT TROPHY sont les :

- SEAT LEON 2.0 SC version standard 301hp

- SEAT LEON 2.0 SC version standard + frein Long Race et upgrade moteur Long race de 330 hp

- SEAT LEON 2.0 SC version standard + frein Long Race et upgrade moteur Long race de 330 hp + boite de vitesse séquentielle

(série limitée, non homologuée pour une utilisation routière) fabriquées par SEAT Sport exclusivement pour le SEAT TROPHY.

1.2 Toutes les voitures doivent être en conformité avec ce règlement technique qui est prépondérant, les spécifications techniques, le manuel d'utilisation, les notes techniques et le catalogue de pièces détachées (Datos Técnicos, Notas Técnicos, Ficha Técnica, Piezas de Recambio) publiées par Seat Sport pour la Supercopa Seat Leon, et le règlement BRCC.

1.3 Toutes les voitures devront être dans leur version d'origine définie par le constructeur de la SUPERCOPA SEAT LEON. L'ajout, modification ou suppression de tout élément ou pièce, qui n'est pas expressément autorisé dans ce règlement, les notes techniques ou les manuels d'utilisation de la SUPERCOPA SEAT LEON, sont interdits. Toute pièce devant être remplacée devra l'être exclusivement avec des pièces d'origine SEAT, fournies par SEAT SPORT suivant le catalogue 2013 de pièces SUPERCOPA SEAT LEON.

Le concurrent est responsable de la conformité technique des pièces montées sur sa voiture et il a l'obligation de s'en assurer avant utilisation.

1.4 En cas de doute sur la conformité d'une pièce, les Commissaires pourront en demander le remplacement s'ils le jugent approprié.

1.5 Le moteur, l'ensemble turbo/wastegate, le groupe transmission et les boitiers électroniques sont livrées scellé par Seat Sport.

En cas d'absence du scellé ou de manipulation de celui-ci, la procédure suivante sera suivie :

1.5.1 Lors des contrôles préliminaires :

Le remplacement de la pièce douteuse par une autre pièce scellée SEAT SPORT sera obligatoire pour pouvoir participer aux qualifications.

La pièce douteuse devra retourner en révision chez SEAT SPORT au frais du concurrent avant de pouvoir être réutilisée sur la voiture.

1.5.2 Lors des qualifications et / ou courses :

La voiture sera considérée comme non conforme.

Article 2 - Equipements

Tous les véhicules participant au SEAT TROPHY devront avoir l'équipement de série suivant :

- Arceau SEAT LEON SUPERCOPA

- Ceintures de sécurité six points homologuées par la FIA en cours de validité

- Extincteur automatique conforme à la liste technique N°16

- Coupe-circuit

- Verrouillage de sécurité des capots avant et arrière

- Siège homologué en cours de validité

- Vérins pneumatiques

- Les éléments aérodynamiques conformes au modèle 2010, 2011, 2012 et 2013.

Article 3 - Moteur

3.1 La version 301 hp et 330 hp sont acceptées

3.2 A la livraison, le moteur est protégé par des scellés numérotés, tel que défini dans la spécification technique de la SUPERCOPA SEAT LEON Le numéro des scellés doit apparaître sur la liste d'enregistrement du véhicule. Ils devront rester intacts jusqu'à la révision du moteur. Le concurrent est responsable de l'exactitude des numéros mentionnés sur la liste. Les commissaires techniques RACB Sport ou leurs délégués peuvent décharger et prélever les informations des boîtiers de gestion et / ou d'acquisition, dans le but de contrôler les informations enregistrées.

Le concurrent devra donner accès à toutes les données requises par les commissaires techniques RACB Sport, entre autres : la pression de turbo, la pression d'essence, le régime moteur ainsi que le débit d'air à l'admission par l'intermédiaire des différents capteurs.

3.3 Aucune modification du moteur de quelque sorte n'est autorisée. Uniquement le RACB ou Seat Sport peuvent enlever les scellés pour contrôle ou révision.

Article 4 - Electricité, électronique

4.1 Le boîtier de gestion électronique moteur est spécifique pour le SEAT TROPHY:

Marque : WW – AUDI / BOSCH

Modèle : MOTRONIC

Référence : 8P0 907 115 E

4.2 Il est obligatoire d'utiliser le système d'acquisition de données :

Marque : AIM

Modèle : MXL

4.3 Il est interdit de modifier les boîtiers de gestion et d'acquisition. Ils doivent rester branchés en permanence. Ces boîtiers pourront être scellés à la discrétion des commissaires techniques. Le concurrent est responsable du bon état des scellés.

4.4 Il est interdit de modifier ou ajouter un connecteur aux câblages des boîtiers de gestion et d'acquisition, ainsi que de modifier tout autre équipement électrique et câblage de la voiture.

4.5 Il n'est pas autorisé de modifier, supprimer ou de débrancher les capteurs faisant partie intégrante du système de gestion du moteur.

4.6 Les seuls capteurs additionnels autorisés sont ceux raccordés et lus via les quatre canaux analogiques auxiliaires raccordés au faisceau d'origine, tel que détaillés dans le Manuel d'utilisation.

4.7 Les Commissaires techniques se réservent le droit, à tout moment, de faire remplacer ou échanger par le concurrent, le boîtier électronique de gestion moteur, les câblages et capteurs, ainsi que le boîtier d'acquisition, soit par tirage au sort pour la course ou la saison, soit avec un autre ayant les mêmes spécifications et caractéristiques.

4.8 Pendant tout le meeting, les contrôleurs techniques RACB ou leur délégué, peuvent décharger et prélever les informations des boîtiers de gestion et / ou d'acquisition, , dans le but de contrôler les informations enregistrées.

Il revient au concurrent la responsabilité de veiller à ce que avant chaque séance d’essais chronométré officiel ou avant chaque course le boitier acquis soit vidé de leur contenu pour permettre aux acquis de la séance ou de la course d’être enregistré et contrôlé après l’épreuve . Tout manquement à cette règle peut mener au déclassement.

Article 5 - Admission

5.1 L'ensemble Turbo-Wastegate est livré plombé avec des scellés numérotés, mentionnés dans les spécifications techniques de la SUPERCOPA SEAT LEON. L'ensemble Turbo-Wastegate doit rester intact jusqu'au retour chez SEAT SPORT pour révision. Le concurrent est responsable de l’état des scellés.

5.2 Aucune opération et / ou modification, d'aucune sorte, n'est autorisée.

5.3 Toute modification, déconnection ou blocage d'un des éléments de l'admission ou de l'ensemble Turbo-Wastegate est interdit.

5.4 Filtre à air :

Le seul filtre à air réglementaire pour le SEAT TROPHY est celui fourni par SEAT, tel que décrit dans la spécification technique de la SUPERCOPA SEAT LEON.

5.5 Tout système, opération ou modification pour refroidir les conduits d'admission ou l'échangeur d'air, sont interdits.

Article 6 - Allumage

Tous les composants du système d'allumage doivent être ceux d'origine, fournis par SEAT, tel que défini dans les spécifications techniques et dans le manuel d'utilisation de la SUPERCOPA SEAT LEON.

Article 7 - Système de refroidissement

7.1 Il sera possible de réduire le passage d'air à travers les radiateurs par l'application de bandes adhésives sur la grille de protection.

7.2 Le circuit de refroidissement comporte un thermostat. Il est autorisé d'enlever le thermostat, à la condition que tous les tubes gardent la même position, tel que décrit dans le manuel d'utilisation.

Article 8 - Echappement

Le système d'échappement d'origine de la voiture doit être conservé. Aucune modification n'est permise.

Article 9 - Transmission

9.1 Le groupe transmission est livré plombé avec des scellés numérotés, mentionnés dans les spécifications techniques de la SUPERCOPA SEAT LEON. Le groupe transmission doit rester intact jusqu'au retour chez SEAT SPORT pour révision. Le concurrent est responsable de l'état des scellés.

9.2 Aucune opération et / ou modification, d'aucune sorte, n'est autorisée. Toutes révisions ou modifications de l'ensemble groupe transmission devront être faîtes par SEAT Sport.

9.3 En cas de révision ou réparation, la transmission devra être envoyée à SEAT Sport qui procèdera à la remise en état et apposera de nouveaux scellés. Les frais de transport et de révision seront à charge du concurrent.

9.4 La boite de vitesse de la version séquentielle ne sera pas plombée

Article 10 - Suspensions

10.1 Tous les composants doivent être ceux d'origine fournis par SEAT. Aucune modification n'est autorisée, à l'exception de celles prévues dans le manuel d'utilisation de la SUPERCOPA SEAT LEON

10.2 Hauteur de caisse :

Les hauteurs de caisse avant et arrière sont libres dans les limites possibles avec les pièces d'origine.

10.3 Les réglages de carrossage et de pince pourront être fait dans les limites possibles des pièces d'origine sans modifications de celles-ci.

10.4 Amortisseurs :

Aucune modification n'est autorisée sur les pièces d'origine fournies par SEAT.

Les seuls réglages possibles sont ceux indiqués dans le manuel d'utilisation de la SUPERCOPA SEAT LEON.

10.5 Ressorts :

Les seuls ressorts utilisables sont ceux mentionnés dans les spécifications techniques et le manuel d'utilisation de la SUPERCOPA SEAT LEON.

10.6 Barres stabilisatrices :

Il est permis d’utiliser le choix de barres anti-roulis disponible dans le catalogue de pièces SUPER COPA SEAT LEON

La dureté des barres peut être ajustée en utilisant les différents trous de réglages prévus à cet effet.

Il est possible de déconnecter les barres, mais dans ce cas, il sera obligatoire d'enlever une des biellettes de raccordement.

10.7 Toutes pièces endommagées ou déformées suite à un impact ou accident devront être remplacées et ne pourront être réparées.

10.8 Largeur de voie :

Les largeurs de voie avant et arrière peuvent être augmentées ou diminuées, en utilisant les cales de 10 mm d’un côté, de l’autre ou des deux côtés comme décrit dans les spécifications techniques et le manuel d'utilisation de la SUPERCOPA SEAT LEON .Une seule cale par côté est autorisée.

Article 11 - Freins

Toutes modifications non prévues dans les spécifications techniques, additifs et le manuel d'utilisation de la SUPERCOPA SEAT LEON, ne sont pas autorisées .Les pinces de freins de marque AP Racing de type PRO 5000+ faisant partie du kit LR sont autorisées.

Article 12 - Châssis et carrosserie

Toutes modifications du châssis et de la carrosserie sont interdites, à l'exception de celles expressément autorisées dans les spécifications techniques et le manuel d'utilisation de la SUPERCOPA SEAT LEON.

Les réparations éventuelles consisteront au débosselage ou au remplacement des pièces Endommagées. Cependant, le renforcement par addition de matière est interdit.

Article 13 Roues

Les seules roues autorisées sont celles fournies par SEAT pour la SUPERCOPA SEAT LEON.

Marque : BRAID ou de caractéristiques techniques identiques (poids minimum, déport, largeur et diamètre)

Modèle : SEAT Sport

Dimensions : 9.5" x 18J MAXIMUM

Article 14 - Aérodynamique

14.1 Il est interdit de modifier, ajouter ou remplacer des pièces pouvant avoir un effet sur la performance aérodynamique de la voiture. Tous les éléments aérodynamiques doivent être fixés exactement comme prévu d'origine. Toute pièce aérodynamique endommagée ou déformée devra être remplacée.

Les Commissaires techniques pourront vérifier la solidité de fixation des pièces et éléments, à tout moment lors du meeting.

14.2 Aileron arrière :

La position de l'aileron arrière pourra être ajustée, uniquement en utilisant les points indiqués dans les spécifications techniques et le manuel d'utilisation de la SUPERCOPA SEATLEON.

Article 15 - Carburant

Le carburant sera conforme au règlement BRCC

Article 16 - Poids

16.1 Le poids minimum sans pilote, réservoir d'essence vide, véhicule en configuration de fonctionnement normal est :

- de 1130 kg pour la SEAT LEON 2.0 SC version standard 301hp

- de 1130 kg pour la SEAT LEON 2.0 SC version standard + frein Long Race et upgrade moteur Long race de 330 hp

- de 1170 kg pour la SEAT LEON 2.0 SC version standard + frein Long Race et upgrade moteur Long race de 330 hp + boite de vitesse séquentielle

Article 17 - Acquisitions de données

17.1 Tout système de télémétrie entre voiture et stand est rigoureusement interdit durant les meetings, à l'exception de ceux éventuellement montés sur demande des

Commissaires techniques pour contrôle, des communications radio ainsi que des transpondeurs servant au chronométrage.

Les acquisitions de données sont autorisées, en utilisant les canaux auxiliaires disponibles dans le système d'acquisition de la SEAT LEON, décrit dans le manuel d'utilisation de la SUPERCOPA SEAT LEON.

Article 18 - Composants libres

Les éléments suivants sont libres :

18.1 Marque et type de liquide de refroidissement

18.2 Marque et type de liquide de freins

18.3 Marque et type d'huile de direction assistée

Article 19 - Approbation

Règlement approuvé par le RACB Sport le 08/04/2013
Numéro visa : T01-SEAT/B13